

D	D2 – Améliorer la connaissance et mettre en place (ou poursuivre) le suivi des espèces d'intérêt communautaire	Priorité		
	D2.3 Améliorer la connaissance et poursuivre le suivi du grand dauphin	1	2	3

Cadre	
<p>Secteur(s) concerné(s) Ensemble de l'espace marin compris dans la zone Natura 2000 (action à relier à celles qui seront menées par l'éventuel parc naturel marin)</p> <p>Constat(s) et problématique Le grand dauphin est l'une des espèces qui a justifié la désignation du site Natura 2000. Mais il est évident que son domaine vital ne se cantonne pas aux limites de la zone Natura 2000. Les mesures de gestion permettant la conservation de la population de grand dauphin ne seront efficaces que si elles sont mises en œuvre à l'échelle du golfe Normand Breton (à minima). L'amélioration des connaissances sur la population de grand dauphin présente dans le golfe Normand Breton devra permettre de préciser le rôle particulier des différents secteurs fréquentés par l'espèce et les précautions de gestion à mettre en place.</p>	<p>Espèce(s) concernée(s) 1349 – Grand dauphin</p>

Actions
<ul style="list-style-type: none"> - D2.3.a: Soutenir les actions de suivi déjà mises en place par l'association Al lark et le Groupe d'Etudes des Cétacés du Cotentin (GECC) (réseaux de suivi). - D2.3.b: Suivre l'évolution du programme d'acquisition de connaissances sur les oiseaux et les mammifères marins (PACOMM). Dans le cadre des engagements communautaires de la France relatifs au réseau Natura 2000 en mer, le ministère en charge de l'écologie a délégué à l'Agence des Aires Marines Protégées (AAMP) la mise en œuvre opérationnelle d'un programme de connaissance sur les oiseaux et les mammifères marins afin de répondre à deux questions : <ul style="list-style-type: none"> - Quel est l'état initial du patrimoine ornithologique et cétologique et quel est son état de conservation sur les sites Natura 2000 ? - Quelles sont les nouvelles zones à désigner pour compléter le réseau au large ?

Modalités de mise en œuvre				
Action	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires	Coût prévisionnel	Nature et source(s) des financements potentiels
D2.3.a: Soutenir les actions de suivi	AAMP, Al lark, GECC	Plaisanciers, CRPMEM Opérateur N2000, DREAL, sémaphore de la pointe du Grouin		AAMP
D2.3.b: Suivre l'évolution du PACOMM	Inclus dans la mission N2000			

Echéancier : 2013-2014

Mesures du Docob liées :

- A5.3 – Concourir aux bonnes pratiques de gestion en milieu marin et littoral
- B3 – Concourir à la conservation de la population de grand dauphin
- C1/C2.1 - Informer et sensibiliser au moyen de supports et outils de communication existants
- E1 – Animer, mettre en œuvre et suivre le document d'objectifs
- E2 – Assurer la coordination de la démarche Natura 2000 avec les autres démarches engagées sur le territoire